



Éducation  
internationale

Coopérative de services de développement  
et d'échanges en éducation

PROGRAMME DE

# **Bourses de solidarité internationale**

**Développement international**

[developpement@education-internationale.com](mailto:developpement@education-internationale.com)

---

<b>Présentation d'Éducation internationale .....</b>	<b>3</b>
<b>Définitions .....</b>	<b>4</b>
<b>Le Programme de Bourses de solidarité internationale .....</b>	<b>5</b>
Objectifs .....	5
Clientèle visée .....	5
Financement et montant de la bourse.....	5
Durée du projet.....	6
<b>Conditions générales d'admissibilité et de sélection .....</b>	<b>7</b>
Critères d'admissibilité généraux .....	7
Critères d'admissibilité des participant-e-s .....	7
Autres critères de sélection .....	7
<b>Autres éléments à considérer .....</b>	<b>8</b>
Processus de partenariat .....	8
Processus logistique .....	8
<b>Critères d'évaluation et de sélection des projets .....</b>	<b>9</b>
Description du projet et des objectifs .....	9
Portrait des activités préparatoires et de la planification du projet .....	9
Planification budgétaire .....	9
<b>Les étapes de dépôt, d'acceptation et de suivis d'un projet.....</b>	<b>10</b>
Date de dépôt.....	10
Envoi du projet.....	10
Attribution des bourses.....	11
Rapport d'utilisation de la bourse.....	11
Sommes non utilisées.....	11
Autres suivis .....	11
<b>Descriptions des annexes et conseils pour le dépôt de projet .....</b>	<b>12</b>
Annexe I – Programme du projet prévisionnel.....	12
Annexe II – Grille budgétaire prévisionnel.....	12
Annexe III – Lettre d'appui du partenaire international.....	12
Annexe IV – Lettre d'appui de l'établissement scolaire .....	12
<b>Coordonnées utiles.....</b>	<b>13</b>
<b>Aide-mémoire.....</b>	<b>13</b>

## Présentation d'Éducation internationale



[Éducation internationale](#) est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois à l'international. Les services offerts par Éducation internationale sont décrits ci-dessous.



[Développement international](#) travaille au renforcement des systèmes éducatifs en éducation de base et en formation professionnelle à l'international via l'exportation du savoir-faire québécois.



[Échanges azimut](#) coordonne des programmes d'échanges, de stages et de bourses pour les élèves, les étudiant-e-s et le personnel scolaire, leur permettant ainsi de réaliser un séjour à l'international.



[Québec métiers d'avenir](#) est un service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études.

---

En 2001, Éducation internationale a été créée par le réseau scolaire québécois pour exécuter des projets de solidarité internationale avec l'expertise de celui-ci. Au fil du temps, la mission et l'approche d'intervention de la Coopérative ont évolués.

Le contexte évolutif amène la Coopérative à mettre sur pied un Programme de Bourses de solidarité internationale (BSI) visant la promotion de modèles novateurs et de formes de participations variées en solidarité internationale.

## Définitions

### Membre d'Éducation internationale

Un établissement ou une institution est membre d'Éducation internationale si elle fait partie d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou d'une institution présente dans la [liste des membres d'Éducation internationale](#).

### Partenaire international

L'expression *partenaire international* est utilisée pour désigner une organisation issue d'un autre pays et avec lequel collabore le projet retenu. Le partenaire international est physiquement présent dans le pays où prend forme l'initiative à la base du projet. Les partenaires peuvent être des organismes non gouvernementaux ou gouvernementaux, des organisations internationales, des établissements d'enseignement, des associations professionnelles, des entreprises privées, etc. Le partenaire international doit être légalement enregistré dans le pays ciblé.

### Pays ciblé

Désigne le pays dans lequel le projet est mis en œuvre. Dans le cadre du Programme de BSI, les pays ciblés sont ceux se trouvant sur la [Liste des pays admissibles à l'aide publique au développement de l'OCDE](#). Cette liste regroupe les [pays à revenu faible, à revenu intermédiaire inférieur et à revenu intermédiaire supérieur](#). Par mesure de sécurité, aucun financement ne sera accordé pour des projets qui se déroulent dans un pays qui fait l'objet d'un avertissement aux voyageurs de niveau 3 (Éviter tout voyage non essentiel) émis par le [gouvernement du Canada](#).

### Projet

Désigne le projet soumis au Programme de BSI par un-e Répondant-e pour une demande de bourse.

### Participant-e

Toute personne participant à un projet pour le Programme de BSI. Il peut s'agir d'un membre du personnel enseignant, de direction, professionnel, de soutien, ou encore d'un-e élève provenant du réseau scolaire québécois membre chez Éducation internationale. Tous les participant-e-s doivent provenir d'un établissement ou d'une institution membre d'Éducation internationale. Un projet peut prévoir plusieurs participant-e-s, mais sera toujours soumis par un-e seul-e Répondant-e de projet.

### Répondant-e

Le ou la participant-e responsable de déposer un projet pour le Programme de BSI et d'assurer les suivis avec Éducation internationale. Un projet peut prévoir un-e seul-e participant-e, qui sera alors Répondant-e. Un projet peut aussi prévoir plusieurs participant-e-s, mais sera soumis et coordonné par un-e seul-e Répondant-e.

# Le Programme de Bourses de solidarité internationale

## Objectifs

---

Le Programme de Bourses de solidarité internationale (BSI) a pour principaux objectifs **d'encourager les actions de solidarité internationale dans le réseau scolaire québécois et de créer des retombées pour le partenaire international**. Les objectifs secondaires sont les suivants :

- Susciter l'intérêt et l'envie d'agir du réseau québécois pour la solidarité internationale ;
- Permettre à des établissements d'enseignement québécois et à des partenaires internationaux de renforcer leurs activités internationales et de créer de nouveaux partenariats ;
- Créer des opportunités de partage d'expertise entre le réseau scolaire québécois et les partenaires internationaux ;
- Contribuer au renforcement des capacités des partenaires ;
- Promouvoir l'ouverture et la sensibilité interculturelle ;
- Enrichir le réseau scolaire québécois de pratiques et approches issues d'autres pays.

## Clientèle visée

---

### Projet soutenu par un établissement ou une institution [membre d'Éducation internationale](#)

Le Programme de BSI s'adresse à tout individu employé par le réseau scolaire québécois qui souhaite mettre sur pied un projet de solidarité internationale en collaboration avec un partenaire international. Un projet peut comporter plusieurs participant-e-s, mais doit être déposé par un-e seul-e Répondant-e.

Pour être admissible, le projet déposé doit être appuyé par l'établissement de provenance du ou de la Répondant-e. Seuls les projets provenant d'un établissement ou d'une institution [membre d'Éducation internationale](#) sont admissibles.

## Financement et montant de la bourse

---

Le montant **maximal** de la bourse s'élève à **2 000 \$** par participant-e.

Éducation internationale peut limiter le financement de tout projet en fonction des sommes disponibles, du type de projet et du nombre de participant-e-s au projet.

La bourse accordée par Éducation internationale permet de couvrir une partie des frais liés au déplacement vers l'international. Les dépenses admissibles incluent :

- Transport aérien pour se rendre dans le pays ciblé ;
- Hébergement et repas dans le pays ciblé ;
- Frais pour l'obtention d'un visa ;
- Frais de transport lors du séjour ;
- Achat de matériel ou d'intrant pour le partenaire international ;
- Toute autre dépense jugée pertinente par Éducation internationale.

Un-e participant-e ne peut recevoir d'allocation que pour un seul projet par année.

**Assurances** : Le Programme de BSI ne couvre pas les polices d'assurances. Chaque participant-e doit être adéquatement couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance médicale pour soins d'urgence pour la totalité du séjour à l'étranger.

**Congé** : Dans le cas où le projet fait l'objet d'une demande de congé pour activités professionnelles, l'attribution d'une allocation dans le cadre du présent Programme de BSI ne dispense pas les participant-e-s d'obtenir les autorisations requises auprès de l'établissement ou de l'institution qui l'emploie, selon les modalités prévues aux conventions collectives et aux encadrements réglementaires applicables.

**Rémunération** : La bourse ne couvre aucune rémunération.

### **Durée du projet**

---

Les projets retenus peuvent se dérouler à tout moment dans l'année, mais doivent être d'une durée **minimale** de cinq (5) jours d'activités dans le pays ciblé (excluant les jours de voyage).

La durée du projet est précisée et détaillée lors du dépôt de projet.

## Conditions générales d'admissibilité et de sélection

Le ou la Répondant-e qui soumet un projet doit s'assurer de son admissibilité avant de le déposer. Pour être admissible, chaque projet doit remplir les critères présentés dans cette section.

### Critères d'admissibilité généraux

---

- Le projet est d'une durée minimale de cinq (5) jours d'activités dans le pays ciblé (excluant les jours de voyage) ;
- Le projet est coordonné par un-e Répondant-e, en collaboration avec le partenaire international physiquement présent dans le pays ciblé ;
- Le projet prend place dans un pays ciblé ;
- Le projet est évalué comme sécuritaire, donc il n'est pas effectué dans une zone géographique ou un pays classé « Évitez tout voyage non essentiel » et « Évitez tout voyage » par le [Gouvernement du Canada](#) ;
- Le projet est soutenu par un établissement scolaire ou une institution et est accompagné des pièces démontrant ce soutien (lettre officielle signée) ;
- Le dossier est complet ; il inclut le formulaire de demande de bourse, ainsi que les annexes.

### Critères d'admissibilité des participant-e-s

---

- Tous les participant-e-s proviennent d'un établissement ou d'une institution membre d'Éducation internationale ;
- Tous les participant-e-s ont la résidence permanente ou la citoyenneté canadienne ;
- Tous les participant-e-s ont atteint l'âge légal au Québec (18 ans) ainsi que l'âge légal dans le pays ciblé lors du départ vers ce pays ;
- Tous les participant-e-s répondent aux critères d'entrée dans le pays ciblé.

### Autres critères de sélection

---

- Le projet démontre la démarche de préparation adéquate des participant-e-s et du partenaire international avant le départ vers le pays ciblé ;
- Le projet collectif justifie le bien-fondé de la présence de chaque participant-e ;
- Le projet démontre que les activités mises en place auront des retombées positives sur le partenaire international (par exemple, collaboration à différents degrés pour partager les connaissances, les intérêts et les expertises, mutualisation des savoir-faire, partage et découvertes d'autres démarches, mise en place d'activités sur les thématiques liées à l'éducation, à l'environnement, au genre, à la citoyenneté mondiale ou tout autre thème lié à la solidarité internationale) ;
- Le projet démontre que les activités mises en place auront des retombées positives sur le réseau scolaire québécois (par exemple, présentation du projet dans un établissement, conférence sur les activités réalisées à l'international, ou toute autre forme de partage au réseau scolaire).

## **Autres éléments à considérer**

### **Processus de partenariat**

---

Le ou la Répondant-e qui désire soumettre un projet dans le cadre de ce Programme est responsable du processus de jumelage avec un partenaire international.

Toutefois, dans l'éventualité où le Répondant-e souhaite recevoir un appui d'Éducation internationale pour la mise en relation avec un partenaire, une demande peut être envoyée à [developpement@education-internationale.com](mailto:developpement@education-internationale.com).

Bien que l'équipe d'Éducation internationale puisse donner un appui pour la mise en relation avec un partenaire international, le processus de sélection des récipiendaires de la bourse suit un processus neutre et objectif afin d'éviter les conflits d'intérêts.

### **Processus logistique**

---

Éducation internationale pourra, au besoin, offrir un service d'appui-conseil aux Répondant-e-s. Toutefois, il est de la responsabilité des Répondant-e-s d'assurer toutes les démarches logistiques reliées à leur projet (achat de billet d'avion, émission des visas, souscription aux assurances, réservation de l'hébergement, etc.). Les demandes d'appui-conseil peuvent être envoyées à [developpement@education-internationale.com](mailto:developpement@education-internationale.com), en mentionnant dans l'objet « Programme BSI – Demande d'appui-conseil ».



## **Critères d'évaluation et de sélection des projets**

### **Description du projet et des objectifs**

---

- Clarté de la présentation des participant-e-s et du partenaire international ;
- Pertinence du projet avec le cheminement professionnel ou scolaire des participant-e-s ;
- Clarté de présentation et pertinence des activités réalisées dans le cadre du projet ;
- Pertinence du projet pour le partenaire international ;
- Clarté et réalisme des objectifs ;
- Description des retombées prévues pour les participant-e-s et pour le partenaire international ;
- Description des retombées prévues pour l'établissement et/ou le réseau scolaire québécois.

### **Portrait des activités préparatoires et de la planification du projet**

---

- Qualité des recherches effectuées ou des démarches entreprises en lien avec la logistique ;
- Qualité et pertinence entre le projet et le partenaire international ;
- Qualité et pertinence de la préparation prédépart ;
- Énumération des activités et des compétences développées.

### **Planification budgétaire**

---

- Équilibre et planification du budget ;
- Précision et réalisme ;
- Respect et conformité avec le montant demandé.

## Les étapes de dépôt, d'acceptation et de suivis d'un projet

### Date de dépôt

---

Le concours annuel continu permet à Éducation internationale de traiter les projets à partir du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Cela signifie que les fonds disponibles pour le Programme sont limités. Il est donc possible que si la demande est trop élevée, Éducation internationale ne puisse plus accorder de financement pendant l'année.

Si tel est le cas, tous les projets reçus après l'épuisement des fonds du Programme devront attendre l'année suivante pour obtenir une réponse à leur demande de financement.

### Envoi du projet

---

Le formulaire de demande complété ainsi que les quatre (4) annexes doivent être transmis à Éducation internationale par le ou la Répondant-e via l'adresse [developpement@education-internationale.com](mailto:developpement@education-internationale.com), en mentionnant dans l'objet « Programme de BSI – Dépôt de projet ». Tous les documents doivent être soumis en une seule fois.

La demande de bourse doit être accompagnée de cinq (5) documents :

- Formulaire de demande de bourse (document PDF)
- Annexe I – Programme du projet prévisionnel (document Word)
- Annexe II – Grille budgétaire prévisionnelle (document Excel)
- Annexe III – Lettre d'appui du partenaire international (document PDF)
- Annexe IV – Lettre d'appui de l'établissement scolaire (document PDF)

#### Conseils pour présenter un projet

Voici quelques conseils pratiques qui permettent de présenter un dossier complet et admissible :

- Utiliser les modèles d'annexes fournis par Éducation internationale, car les autres modèles ne sont pas acceptés ;
- Éviter de combiner différentes pièces dans un même fichier ;
- S'assurer que les documents et les numérisations sont de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture.

Pour chaque projet soumis, un accusé de réception est envoyé par courriel dans les 10 jours ouvrables. Si aucun accusé de réception n'est reçu suivant ce délai, le ou la Répondant-e doit écrire à nouveau au courriel susmentionné.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Le ou la Répondant-e doit s'assurer que le projet est admissible et que le dossier est complet avant de l'envoyer.

## Attribution des bourses

---

L'équipe d'Éducation internationale envoie directement à chaque Répondant-e un refus ou une acceptation dans un délai de 40 jours ouvrables suivant le dépôt du projet.

Dans le cas où le Programme de BSI n'ait plus de fonds et que la demande soit transférée à l'année suivante, Éducation internationale avise le ou la Répondant-e.

## Rapport d'utilisation de la bourse

---

Éducation internationale fait parvenir à chaque Répondant-e le *Rapport d'utilisation de la bourse* ainsi que les annexes à compléter suivant la réalisation du projet.

Ces documents doivent être complétés et retournés à Éducation internationale par le ou la Répondant-e dans les 30 jours suivant la réalisation du projet. L'envoi doit être accompagné des pièces jointes suivantes :

- Rapport d'utilisation de la bourse (document PDF)
- Annexe I – Programme du projet réellement effectué
- Annexe II – Grille budgétaire réelle (document Excel)
- Annexe III – Les preuves d'achat des dépenses admissibles à la hauteur de la bourse (numérisations)
- Annexe IV – Lettre de retour sur l'expérience du partenaire international
- Témoignages, photos ou vidéos (optionnel)
- Les cartes d'embarquement de tous les participant-e-s
- Tout autre document jugé pertinent

## Sommes non utilisées

---

Dans l'éventualité où une somme serait non utilisée (par exemple, en raison du désistement du partenaire international, du désistement d'un-e participant-e, d'un coût moins élevé que prévu, etc.), le ou la Répondant-e doit s'assurer de remettre les fonds non utilisés à Éducation internationale via un virement bancaire ou un chèque dès que possible et au plus tard dans les 30 jours suivants la fin du projet.

À la lecture du *Rapport d'utilisation de la bourse*, Éducation internationale se réserve le droit de réclamer un remboursement total ou partiel du montant de la bourse si cette dernière n'a pas été utilisée pour les fins auxquelles elle devait servir.

## Autres suivis

---

Suivant la fin d'un projet, l'équipe d'Éducation internationale restera en contact avec le ou la Répondant-e afin de connaître les retombées du projet.

Éducation internationale demande aussi à chaque Répondant-e de fournir des témoignages, photos, vidéos ou tout autre document jugé pertinent (optionnel).

La prise de photos doit être accompagnée des consentements généraux de toute personne figurant sur les photos ou les vidéos.

## **Descriptions des annexes et conseils pour le dépôt de projet**

Les annexes suivantes doivent être soumises en même temps que toute la documentation lors du dépôt de demande de bourse. Une seule demande de bourse par projet doit être soumise. Le dépôt doit être fait par le ou la Répondant-e.

### **Annexe I – Programme du projet prévisionnel**

---

Cette annexe permet de démontrer la rigueur de la planification du projet. On doit y retrouver les activités journalières prévues pendant le séjour à l'étranger (description grossière), les compétences ciblées par ces activités, la liste des participant-e-s aux activités et le lieu où celles-ci se dérouleront. À noter qu'il s'agit d'un chronogramme approximatif et qu'idéalement, le partenaire international doit avoir été impliqué dans l'exercice de planification pour s'assurer que les compétences ciblées répondent au besoin du partenaire.

### **Annexe II – Grille budgétaire prévisionnel**

---

L'utilisation de la grille budgétaire permet de bien planifier le budget en y indiquant les dépenses prévues avant, pendant et après le séjour à l'étranger (par exemple, frais de vaccination, frais de visa, transport, frais de subsistance, communications, etc.). La grille budgétaire contient aussi une section pour les sources de revenus (par exemple, contribution d'un établissement scolaire, contribution directe des participant-e-s, collectes de fonds, autres bourses, etc.).

Une seule feuille de la grille budgétaire est nécessaire pour l'ensemble du projet. La grille budgétaire doit donc être remplie pour le projet entier et non par personne participante.

Tous les montants inscrits doivent être en dollars canadiens. Le solde du budget doit être de 0\$.

### **Annexe III – Lettre d'appui du partenaire international**

---

Le projet doit être accompagné d'une lettre d'appui du partenaire international.

Les informations suivantes doivent être inscrites sur la lettre d'appui : nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire, dates de réalisation du projet et principales activités à réaliser.

La lettre devra être soumise avec les autres documents. Si la lettre est rédigée dans une autre langue que le français, l'anglais ou l'espagnol, une traduction dans l'une ou l'autre de ces trois langues est demandée.

### **Annexe IV – Lettre d'appui de l'établissement scolaire**

---

Le projet doit être accompagné d'une lettre d'appui de l'établissement ou de l'institution scolaire.

Au minimum, la lettre d'appui doit inclure le nom et la fonction de la personne qui appuie le projet.

La lettre doit être rédigée en français ou en anglais. La lettre devra être soumise avec les autres documents.

## Coordonnées utiles

Pour de plus amples renseignements concernant le Programme de BSI, consulter le [site Web](#) ou écrire à l'adresse suivante : [developpement@education-internationale.com](mailto:developpement@education-internationale.com), en mentionnant dans l'objet « Programme de BSI – Demande d'information ».

## Aide-mémoire

Cette grille peut être utilisée afin de s'assurer de l'admissibilité d'une demande et de vérifier si celle-ci est complète avant de l'envoyer.

Le projet est soutenu par un établissement ou une institution scolaire membre d'Éducation internationale.	<input type="checkbox"/>
Le projet a un minimum de 5 jours d'activités dans le pays ciblé (excluant le transport).	<input type="checkbox"/>
Le montant demandé ne dépasse pas ce qui est permis selon les paramètres du Programme.	<input type="checkbox"/>
Le projet prend place dans un pays admissible selon les conditions du Programme.	<input type="checkbox"/>
Les activités, les objectifs et la planification démontrent l'intérêt d'un projet à plusieurs participant-e-s.	<input type="checkbox"/>
Chaque partie du formulaire de demande de bourse est remplie.	<input type="checkbox"/>
Le formulaire de demande de bourse est signé.	<input type="checkbox"/>
L'Annexe I – Programme du projet prévisionnel est complété suivant le modèle fourni par Éducation internationale.	<input type="checkbox"/>
L'Annexe II – Grille budgétaire prévisionnelle est complété suivant le modèle fourni par Éducation internationale.	<input type="checkbox"/>
L'Annexe II – La grille budgétaire prévisionnelle montre le montant équilibré, avec un solde de 0 \$.	<input type="checkbox"/>
Annexe III – Lettre d'appui du partenaire international est signée et soumise.	<input type="checkbox"/>
Annexe IV – Lettre d'appui de l'établissement scolaire est signée et soumise.	<input type="checkbox"/>